

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 3 octobre 2017 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Alexander Tomeo – district #3  
Dominick Giguère – district #4  
Normand Clermont – district #5

Absences non-motivées:

Robert Kennedy – district #2  
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2017

ADMINISTRATION

- 4.- États financiers comparatifs pour le second semestre de l'exercice financier 2017/adoption
- 5.- Gestion de personnel/directrice générale/vacances/autorisation de paiement
- 6.- Archives Lanaudière/calendrier de conservation de la Municipalité de Pointe-Calumet/approbation et autorisation de signature
- 7.- Acquiescement de frais de réparation de pavé uni – 400, 27<sup>e</sup> Avenue à Pointe-Calumet/entente et autorisation de signature
- 8.- Inondations historiques printanières 2017/autorisation d'acceptation de cessions de terrains
- 9.- Inondations historiques printanières 2017/engagement d'acquisition d'immeubles
- 10.- Inondations historiques printanières 2017/mandat professionnel relativement aux cessions d'immeubles
- 11.- Assurances générales de la municipalité/renouvellement du contrat 2018

LOISIRS

- 12.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2017/adoption
- 13.- Travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels en architecture du paysage/plans et devis/autorisation de paiement
- 14.- Travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne/soumissions par appel d'offres public/rejet
- 15.- Acquisition et installation d'une unité de toit – chauffage et climatisation – gymnase du Centre communautaire Albert-Cousineau/coût des travaux/autorisation de paiement
- 16.- Travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 17.- La Libellule/barrages routiers/autorisation

VOIRIE

- 18.- Réaménagement de la berge – boul. de la Chapelle (entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue)/honoraires professionnels/modifications aux plans d'aménagement paysager/autorisation de paiement
- 19.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue)/honoraires professionnels/surveillance de bureau/autorisation de paiement
- 20.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue)/directive de changement #1/autorisation
- 21.- Stabilisation de la digue/demande d'exemption d'étude impact/autorisation de paiement
- 22.- Stabilisation de la digue/demande d'autorisation au MDDELCC

URBANISME

- 23.- Réalisation d'une étude portant sur la problématique de gestion des circulations locales et de transit à même les principales artères collectrices et les boulevards/demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports/autorisation et signature
- 24.- Dépôt du projet de Plan d'Urbanisme

HYGIÈNE DU MILIEU

- 25.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2016
- 26.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 27.- Communication du maire
- 28.- Communication des conseillers
- 29.- Période de questions
- 30.- Levée de la séance

17-10-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

17-10-207

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 septembre 2017 au montant de 122 317,65 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2017 au montant de 238 109,66 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-208

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2017/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, au cours de chaque semestre, deux états comparatifs sont déposés au conseil. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et analysé ces rapports;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les états financiers comparatifs des revenus et dépenses du second semestre de l'exercice financier 2017, datés du 30 septembre 2017, soient adoptés tels que présentés. L'état des revenus et dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-209

GESTION DE PERSONNEL/DIRECTRICE GÉNÉRALE/VACANCES/AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QU'il a été impossible, pour Madame Chantal Pilon, directrice générale, d'utiliser sa banque d'heures de vacances afin de maintenir le service aux citoyens en période d'élections municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement à Madame Chantal Pilon, directrice générale, des 63,5 heures de vacances accumulées au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES LANAUDIÈRE/CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière remplit nos attentes à cet égard;

17-10-210

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la directrice générale à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-211

ACQUITTEMENT DE FRAIS DE RÉPARATION DE PAVÉ UNI – 400, 27<sup>E</sup> AVENUE À POINTE-CALUMET/ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé des travaux de pluvial et d'asphaltage sur la 27<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU QUE le propriétaire a été dans l'obligation de retirer des pierres de pavé uni de son entrée charretière pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QU'il y a eu entente entre le propriétaire de l'immeuble, Monsieur Jean Marcheterre et les représentants municipaux, pour les frais de réparation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le Conseil municipal autorise l'entente intervenue entre le propriétaire du 400, 27<sup>e</sup> Avenue et la Municipalité de Pointe-Calumet, pour un montant ne dépassant pas 600 \$;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-212

INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017/AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2017 sur les rues suivantes : 1<sup>ère</sup> Rue, 5<sup>e</sup> Avenue, 6<sup>e</sup> Rue, 6<sup>e</sup> Avenue, 7<sup>e</sup> Avenue, 8<sup>e</sup> Rue, 12<sup>e</sup> Rue, boul. de la Chapelle (à l'Est de la 13<sup>e</sup> Avenue), Avenue Laplante, Avenue Lamothe, Avenue Germain et 28<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. de la Chapelle) ainsi qu'aux adresses suivantes : 428, 13<sup>e</sup> Avenue, 150, 26<sup>e</sup> Avenue et 103, Place Cook.

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder à la Municipalité de Pointe-Calumet, et ce, pour la somme nominale de 1\$, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter les cessions de terrains et à signer tout document confirmant que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017* dans les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-213

INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017/ENGAGEMENT D'ACQUISITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder à la Municipalité de Pointe-Calumet, et ce, pour la somme nominale de 1\$, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil entérine les cessions d'immeubles intervenues entre des propriétaires d'immeubles visés par les allocations de départ du *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017*, et la Municipalité de Pointe-Calumet, à savoir :

- Les lots 2 127 951 et 2 129 064 du cadastre du Québec à l'adresse 162, 6<sup>e</sup> Rue;
- Le lot 2 128 062 du cadastre du Québec à l'adresse 225, 7<sup>e</sup> Avenue;
- Les lots 2 128 124, 2 128 488, 2 610 031, 2 610 034, 2 610 035, 2 610 036, 2 610 037 et 2 610 038 du cadastre du Québec à l'adresse 159, 5<sup>e</sup> Avenue.

QUE le conseil s'engage à acquérir les terrains visés par la présente;

QUE le conseil s'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-214

INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017/MANDAT PROFESSIONNEL RELATIVEMENT AUX CESSIONS D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE des terrains seront cédés à la Municipalité dans le cadre du *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE mandater le bureau de l'Étude des Notaires Cataphard afin d'effectuer les transactions de cessions d'immeubles découlant du *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017*;

QU'une réclamation des honoraires professionnels visés soit transmise au Ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre des dépenses admissibles au remboursement des frais engagés par la municipalité relativement à la gestion des inondations printanières 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT  
DU CONTRAT 2018

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

17-10-215

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2018, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 77 252 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-216

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA  
SAISON AUTOMNALE 2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2017, soit adoptée, à savoir:

Personnes salariées étudiantes

Roxane Côté	Surveillante, à compter du ou vers le 20 septembre 2017;
Naomy Thérien	Surveillante, à compter du ou vers le 25 septembre 2017;
Serge Larose	Surveillant, à compter du ou vers le 25 septembre 2017;
Ariane Frappier	Surveillante, à compter du ou vers le 25 septembre 2017;
Charles Senecal	Surveillant, à compter du ou vers le 25 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-217

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE/  
PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 713,98 \$ (taxes incluses), à la firme Atelier espace b, lequel représente les honoraires professionnels en architecture du paysage pour la réalisation des plans et devis, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-218

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/  
SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/REJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Le Groupe Nepveu inc.	196 471,58 \$
Installation jeux-tec inc.	201 903,00 \$
Bernard Paysagiste inc.	209 497,10 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se sont avérées supérieures à l'estimé budgétaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les soumissions reçues en date du 2 octobre 2017, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Édouard-Champagne, soient rejetées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-219

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE TOIT –  
CHAUFFAGE ET CLIMATISATION – GYMNASE DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/COÛT DES TRAVAUX/  
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement de 1 891,74 \$ (taxes incluses) à la firme Ventilation D. Lacoste, lequel représente le coût pour la réalisation des travaux, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre de l'acquisition et l'installation d'une unité de toit, chauffage et climatisation, dans le gymnase du Centre communautaire Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-220

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU  
TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60<sup>E</sup> AVENUE JUSQU'À LA  
LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/DÉCOMPTE  
PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 24 206,35 \$ (taxes incluses) à la firme Constructions Anor (1992) Inc., lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 465-16 ainsi que par une subvention gouvernementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

17-10-221

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 21 octobre 2017, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48<sup>e</sup> Avenue;
- Intersection 38<sup>e</sup> Rue et 59<sup>e</sup> Avenue;
- Intersection 38<sup>e</sup> Rue (piste cyclable) et 13<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-222

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BERGE – BOUL. DE LA CHAPELLE (ENTRE LA 13<sup>E</sup> ET LA 18<sup>E</sup> AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/MODIFICATIONS AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 783,53 \$ (taxes incluses) à la firme Atelier espace b, lequel représente les honoraires professionnels pour les modifications aux plans d'aménagement paysager, dans le cadre des travaux de réaménagement de la berge – boul. de la Chapelle (entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue) (5 173,88 \$ et 1 609,65 \$).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 472-17 ainsi que par une subvention du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds Bleu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-223

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52<sup>E</sup> RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE BUREAU/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 517,39 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels, relativement à la surveillance de bureau, dans le cadre des travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue) (facture #4136).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE  
– 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52<sup>E</sup> RUE)/  
DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1/AUTORISATION

17-10-224

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise la directive de changement #1, pour les travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue), à savoir :

- 16 branchements courts et 7 branchements longs des résidences, sur le réseau pluvial, à installer.

Les coûts de la directive de changement ne doivent pas excéder 17 030 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-225

STABILISATION DE LA DIGUE/DEMANDE D'EXEMPTION D'ÉTUDE  
IMPACT/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 17 430,21 \$ (taxes incluses), à la firme Axio, lequel représente les honoraires professionnels pour la demande d'exemption d'étude impact, dans le cadre de la stabilisation de la digue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-226

STABILISATION DE LA DIGUE/DEMANDE D'AUTORISATION AU  
MDDELCC

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ATTESTER QUE la firme Axio environnement inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux de stabilisation de la digue en bordure du lac des Deux-Montagnes à Pointe-Calumet;

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de la période de suivi, un rapport de suivi de la végétation avec photographies, et ce, pour les travaux de stabilisation de la digue en bordure du lac des Deux-Montagnes à Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION DES CIRCULATIONS LOCALES ET DE TRANSIT À MÊME LES PRINCIPALES ARTÈRES COLLECTRICES ET LES BOULEVARDS/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/AUTORISATION ET SIGNATURE

17-10-227

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de la réalisation d'une étude portant sur la problématique de gestion des circulations locales et de transit à même les principales artères collectrices et les boulevards;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-228

DÉPÔT DU PROJET DE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a mandaté la firme l'Atelier Urbain pour la préparation d'un Plan d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

DE prendre acte du dépôt au 3 octobre 2017, du projet de Plan d'Urbanisme, tel que présenté;

QUE celui-ci soit adopté à une session du Conseil subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-229

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2016

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE prendre acte du dépôt au 3 octobre 2017, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2016, tels qu'approuvés;

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

17-10-230 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h28, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale